

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1119 du 26 septembre 1945

n° 1119

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 septembre 1945

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

à la décision n° 1.109 du 24 septembre 1945 Au lieu de : Un congé de convalescence de deux mois à solde entière est accordé au nommé Rat sima Joseph, lire : Un congé de convalescence de trois mois à solde entière est accordé au nommé Rat sima Joseph, ouvrier électricien de première classe des cadres spéciaux de Madagascar. (Le reste sans changement.